



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Premier ministre préside une réunion du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI)

Paris, le 09/04/2021
N°866

Le **Premier ministre** a réuni ce vendredi 9 avril le comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI), en présence de **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, de **Barbara Pompili**, ministre de la Transition écologique, d'**Elisabeth Borne**, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et d'**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'industrie. Les échanges ont permis de dresser un bilan intermédiaire de la mise en œuvre de France Relance et de présenter les nouvelles actions des Comités stratégiques de filières (CSF).

Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur l'avancement des dispositifs de France Relance à destination de l'industrie. Ces dispositifs poursuivent quatre objectifs pour relancer l'industrie : (re)localiser, décarboner, moderniser et innover. Les aides aux investissements productifs opérés par Bpifrance (appels à projets à destination des secteurs critiques, des filières automobile et aéronautique, du nucléaire, des territoires d'industrie) et par l'ADEME (soutien à la décarbonation) rencontrent un fort succès et montrent des résultats probants:

- depuis septembre, **plus de 4 570** entreprises ont déposé des dossiers. **1 367** ont déjà été lauréates ;
- cela représente plus de **1,6 milliards d'euros** d'aides publiques pour **6,3 milliards d'euros** d'investissements ;
- **83 %** de ces entreprises sont des PME et des entreprises de taille intermédiaire.

Pour saluer ce succès et dans le cadre du milliard d'euros additionnel dévolu à l'industrie, le Gouvernement a annoncé la prolongation de ces appels à projets jusqu'en septembre.

A l'occasion de ce CNI, le Gouvernement a également présenté de nouveaux lauréats de ces appels à projets, sur les deux volets suivants :

- **113 nouveaux projets lauréats au titre du volet « (re)localisation »** du plan de relance (appel à projets « (Re)localisation – secteurs stratégiques »). Au total, 273 projets ont été sélectionnés au titre de l'année 2020, représentant 1,8 milliards d'euros d'investissements industriels soutenus par l'Etat à hauteur de 462 millions d'euros.
- **21 nouveaux lauréats sont également annoncés au titre du volet « décarbonation de l'industrie »** (appel à projets « Chaleur Biomasse »), s'ajoutant aux 49 lauréats déjà annoncés sur ce volet. Les dispositifs d'aide à l'investissement et au fonctionnement en faveur de la décarbonation de l'industrie, opérés par l'ADEME et l'ASP, auront ainsi permis un total de 844 millions d'euros d'investissements industriels au travers d'un soutien public s'élevant à 324 millions d'euros. La concrétisation de ces 70 projets permettra une réduction globale d'environ 1 million de tonnes de CO₂eq par an des émissions de l'industrie française. Les appels à projets ont été relancés et élargis avec une prochaine relève au 17 mai.

Les Comités stratégiques de filières ont également présenté leurs nouvelles priorités en vue d'actualiser leurs contrats stratégiques, qui avaient été initialement signés avec l'Etat entre décembre 2018 et janvier 2020. Lors de la réunion du comité exécutif du CNI du 14 septembre 2020, le Gouvernement avait appelé les filières à actualiser les projets de leurs contrats, pour intégrer les nouveaux enjeux soulevés par le contexte sanitaire et l'impératif de relance économique. Les filières ont ainsi été invitées à identifier de nouveaux projets autour de quatre thématiques clés de France Relance :

- **La transition énergétique et écologique** : afin de définir les objectifs de la filière et d'identifier des projets en matière de décarbonation et d'offres vertes. Dans ce cadre, l'Etat accompagne les filières dans l'élaboration de feuilles de route de décarbonation – qui sont d'ores et déjà en cours de finalisation pour certains secteurs. Une démarche parallèle sera menée pour les 25 sites industriels les plus émetteurs sur le territoire français, avec l'élaboration de feuilles de route de décarbonation détaillées, identifiant des projets précis qui seront déployés dans les mois à et années à venir.
- **La compétitivité et la souveraineté** : afin d'identifier des projets structurants en matière de relocalisations industrielles et technologiques, de partenariats industriels clés européens, de modernisation et de digitalisation des chaînes de production.
- **La cohésion sociale** : afin de définir les engagements de la filière en matière d'emploi et de compétences (formation professionnelle, apprentissage et alternance, reconversion et insertion professionnelle, parité femmes/hommes, etc.).
- **Les relations entre clients et fournisseurs** : afin de s'assurer de la transparence et de l'équilibre de ces relations, ainsi que de faire en sorte que les PME et ETI sous-traitantes soient bien intégrées aux dispositifs de relance.

L'actualisation de ces projets se fait sous la forme d'avenants aux contrats initiaux. La plupart de ces avenants sont finalisés ou en cours de finalisation et les nouvelles actions des filières ont ainsi pu être présentées devant le Premier ministre à l'occasion de cette réunion.

La réunion du comité exécutif du CNI a également été l'occasion pour le Gouvernement d'annoncer la pérennisation des programmes d'accélérateurs. Lancés dès 2015, les programmes d'accélérateurs sont financés par l'Etat et opérés par Bpifrance. L'objectif est d'aider les PME à monter en puissance, grâce à un accompagnement sur mesure. Après déjà 20 promotions d'accélérateurs de filières lancées ou en cours de lancement, le bilan est probant : +10 points de chiffre d'affaires pour les entreprises accélérées. Aujourd'hui, le Gouvernement annonce le lancement d'une trentaine de nouveaux programmes d'accélérateurs qui seront déployés à partir de 2021, pour une quinzaine de filières.

Les filières ont par ailleurs été invitées à mobiliser pleinement les moyens mis à leur disposition dans le cadre de France Relance pour accompagner la préservation des emplois et le renforcement des compétences. Par convention avec l'OPCO2I, l'opérateur de compétence de l'industrie, 150 millions d'euros

sont ainsi dédiés à la formation des salariés du secteur. Par ailleurs, pour accompagner les reconversions professionnelles notamment sur les bassins d'emplois industriels, une enveloppe de 500 millions d'euros a été affectée au nouveau dispositif « Transitions collectives » qui permet de financer les parcours de formation des salariés et de répondre aux défis de mutations des entreprises, en alternative aux suppressions d'emplois.

Enfin, cette réunion a permis de faire un point sur l'innovation et la modernisation des filières.

- Le CSF Ferroviaire a annoncé la création du « **CORIFER** », comité d'orientation de la recherche et développement et de l'innovation du ferroviaire. A l'instar du CORAM pour la filière automobile et du CORIMER pour la filière des industriels de la mer, le CORIFER a vocation à dégager un horizon partagé entre les industriels et l'Etat afin d'optimiser les ressources disponibles pour financer les projets innovants. L'appel à projets, publié ce jour, est financé par les investissements d'avenir.
- L'Etat poursuit son engagement en faveur de la modernisation des entreprises et annonce la réouverture du guichet « **Industrie du futur** », opéré par l'Agence de services et de paiement (ASP). Initialement ouvert du 27 octobre au 31 décembre 2020, le guichet rouvrira le 1^{er} mai prochain, et sera doté d'une enveloppe de 175 millions d'euros.

Le comité exécutif a enfin validé la labellisation de la filière **Solutions pour l'industrie du futur**. L'objectif de ce 19^{ème} CSF, dans la continuité de l'action de l'Alliance pour l'industrie du futur, est de mettre en visibilité les offreurs de solutions et produits français pour que les entreprises industrielles y fassent davantage appel. Le contrat de la filière devrait être signé dans les prochains mois, présentant les enjeux de la filière et les projets à mettre en œuvre. Dès à présent, une plateforme numérique est lancée par la filière (www.solutionsindustriedufutur.org) permettant de faciliter les rapprochements et les échanges entre les clients et les fournisseurs de solutions Industrie du futur.



La mission du Conseil national de l'industrie est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national, territorial et international, en intégrant les enjeux à l'export. Présidé par le Premier ministre et vice-présidé par Alexandre Saubot, le CNI réunit les entreprises et les représentants des salariés autour de thèmes stratégiques comme la formation, l'innovation, le financement des entreprises, l'économie circulaire ou encore le développement international. Le CNI est doté d'un Comité exécutif resserré ayant un rôle d'orientation et de pilotage des travaux, qui se réunit à chaque trimestre.

Annexes :

- [Dossier de presse](#)
- [Présentation des nouveaux lauréats de l'appel à projet « \(Re\)localisation »](#)
- [Présentation des nouveaux lauréats de l'appel à projet « Décarbonation de l'industrie »](#)

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Barbara Pompili

secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet d'Elisabeth Borne

sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr